## **AVIS PUBLIC de la révision de la liste électorale scolaire**



Scrutin du 2 novembre 2014

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné aux électeurs de la commission scolaire par Martin Girard, président d'élection, que :

- 1. la liste électorale de la commission scolaire a été déposée au siège de la commission scolaire le 24 septembre 2014;
- 2. la liste électorale de l'ensemble des circonscriptions fera l'objet d'une révision (circonscriptions 1 à 11);
- 3. les conditions requises pour être électeur et avoir le droit d'être inscrit sur la liste électorale sont les suivantes : toute personne qui, le jour du scrutin :
  - est majeure;
  - est de citoyenneté canadienne;
  - est domiciliée sur le territoire de la commission scolaire et, depuis au moins six mois, au Québec;
  - n'est pas sous curatelle;
  - n'a pas été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre frauduleuse en matière électorale ou référendaire;

## et:

• a un enfant admis aux services éducatifs de la commission scolaire francophone ou anglophone qui dessert son domicile;

## ou:

- n'a pas d'enfant aux services éducatifs de la commission scolaire francophone ou anglophone qui dessert son domicile. L'électeur qui remplit cette dernière condition a le droit de choisir d'être inscrit sur la liste électorale de la commission scolaire anglophone ou de révoquer ce choix.
- 4. La liste électorale peut être consultée et les demandes d'inscription, de radiation et de correction, incluant les avis écrits de choix ou de révocation de choix d'exercer son droit de vote dans une commission scolaire anglophone, peuvent être présentées devant les personnes désignées à cette fin, devant les commissions de révision ou devant le président d'élection.
- 5. Lors d'une demande d'inscription, l'adresse précédente de la personne visée doit être indiquée. De plus, deux documents doivent être présentés : l'un mentionnant le nom et la date de naissance et l'autre, le nom et l'adresse du domicile.
- 6. Les endroits où peut être consultée la liste électorale et où les demandes peuvent être présentées sont :

## Personnes désignées dans les écoles pour la commission de révision :

M<sup>me</sup> Isabelle Girard à l'école Saint-Romain Le 557, rue Frontière, Hemmingford, JOL 1H0

M<sup>me</sup> Pierrette Boudria, à l'école Louis-Cyr 319, rue Saint-Louis, Napierville, JOJ 1L0

M<sup>me</sup> Sylvie Cotnoir à l'école Pierre-Bédard 24, rue Saint-Sauveur, Saint-Rémi, JOL 2L0

M<sup>me</sup> Nicole Bourdeau à l'école Louis-Philippe-Paré 235, boul. Brisebois, Châteauguay, J6K 3X4

Commission de révision au bureau des élections

Commission de révision 1 50, boul. Taschereau, suite 155, La Prairie, J5R 4V3

Président d'élection

M. Martin Girard 50, boul. Taschereau, suite 155, La Prairie, J5R 4V3

Donné à La Prairie, le 2 octobre 2014. M. Martin Girard Président d'élection Le 9 octobre 2014 de 17 h à 20 h

Le 9 octobre 2014 de 17 h à 20 h

Le 9 octobre 2014 de 17 h à 20 h

Le 9 octobre 2014 de 17 h à 20 h

Les 11, 12 et 13 octobre 2014 de 10 h à 16 h Le 14 octobre 2014 de 10 h à 22 h

Les 13 et 14 octobre 2014 de 9 h à 17 h